

Accord-cadre

**Contrôles réglementaires amiante – plomb
et
Travaux de désamiantage – déplombage**

**pour les services et certains établissements
publics de l'État en région Nouvelle-Aquitaine**

ANNEXE 3 au CCAP

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE**

(article 24 du CCAP)

Numéro de consultation : **2026-PFRANA-15**

1. Engagement du soumissionnaire

Le soumissionnaire :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire individuel ou de chacun des membres du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

- › déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du CCAP relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- › S'engage à réaliser une action d'insertion sur la période ferme de 24 mois.

À l'attribution du marché :

En cas de groupement d'opérateurs, le titulaire précise, ci-dessous, lequel de ses membres, exécute l'action :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Le mandataire est solidaire pour l'exécution de cette clause.

Après notification du marché :

- › Précise, en relation avec le facilitateur désigné, les modalités opérationnelles de son engagement et les met en œuvre en tenant compte des spécificités du marché.
- › S'engage à transmettre au facilitateur désigné, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action. Cet envoi sera programmé à une date convenue avec le facilitateur.

2. Obligations en matière de protection des données :

Le titulaire est informé que, dans le cadre du dispositif des clauses sociales d'insertion et de son suivi, des données personnelles seront collectées sur les bénéficiaires. Chaque entité est responsable du traitement de ces données collectées.

La finalité de ce traitement est la mise en œuvre des clauses sociales au profit des publics en insertion. Ces données sont destinées au service en charge des clauses d'insertion et aux organismes partenaires emploi/insertion susceptibles d'intervenir et d'accompagner les démarches.

La collecte des données personnelles n'excède pas ce qui est strictement nécessaire à sa finalité.

Confidentialité des données personnelles fournies au titulaire :

Le titulaire s'engage à prendre toutes les mesures, nécessaires et suffisantes, pour garantir la confidentialité et la sécurité des données concernant le dispositif d'accompagnement.

Le titulaire du marché s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter :

- Veiller à ce que son personnel et le personnel des sociétés sous-traitantes soient strictement tenus à des devoirs de secret professionnel ;
- Ne pas divulguer ces données sous quelque forme que ce soit à des tiers non habilités, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Informer toute personne, dont il oriente la candidature au dispositif d'accompagnement, de son positionnement sur le dispositif et du traitement informatisé de ses données.

Les informations personnelles recueillies dans ce cadre sont conservées quatre (4) ans après la clôture du dossier administratif ou selon les règles FSE de conservation des documents soit 10 ans après la clôture de l'opération concernée, et jusqu'au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bénéficiaires peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier et exercer leur droit à la limitation du traitement de ces données.

Fait à, le

LE DÉPÔT DE L'OFFRE VAUT ENGAGEMENT. LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT SERA REQUISE AUPRÈS DE L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI LORS DE L'INFORMATION AU SOUMISSIONNAIRE RETENU.